

La gouvernance performative

Impasse ou étape vers le développement durable ?

20

À partir de cas concrets se réclamant des deux dimensions (participation politique «directe» et programme relevant du développement durable), il s'agit ici de saisir le potentiel dynamique des deux références y compris l'éventuelle neutralisation des énergies en présence.

Théoriquement, la notion de performativité qui demande à considérer conjointement le dire et le faire (Austin, 1965, Futrell, 1999) sert de pivot pour appréhender simultanément les deux nouveautés de l'action publique.

Cette notion est utile pour donner une place dans l'analyse aux stratégies de mise en visibilité, de faire faire, donner accroire, s'engager à..., mais elle conduit également à s'intéresser aux conséquences d'éléments moins manifestes qui sont enfouis dans les détails pratiques des modalités de travail à plusieurs et enfin elle permet d'introduire dans l'analyse les effets induits par l'expérience de concertation locale.

L'investigation empirique

Trois dispositifs se présentant comme des démarches d'élaboration collective d'une charte (charte de développement durable d'un pays, charte de l'environnement d'une commune, charte forestière de territoire) ont été étudiés. Les données sont issues d'entretiens en face à face, de travail sur archives, d'observations directes de réunions.

Principaux résultats

Le développement durable se présente comme un élément de complexification de l'action publique locale. Si elle est favorable

à l'ouverture de l'espace public, l'exigence de transversalité ne permet pas réellement le rapprochement des intérêts lointains ou divergents des acteurs dans les cas étudiés. Le travail par groupe thématique tend à masquer ce phénomène et les chartes tendent à euphémiser cette limite. Elles se présentent comme des déclarations de principes généraux rapportés à un découpage sectorialisé de l'action publique, le déficit de transversalité est ainsi peu apparent.

Nous concluons à l'existence d'un processus de mise en visibilité de la construction collective plutôt qu'à un véritable travail de co-construction de l'action publique. Pour autant, cette mise en visibilité produit des effets de réalité, elle contribue à faire exister ce qu'elle prétend simplement montrer.

Bien que les trois dispositifs étudiés n'autorisent pas une comparaison terme à terme, l'analyse de la définition de la participation dessine un espace d'attentes différenciées et par là même un potentiel de déceptions et de frustrations distinctes qu'on retrouve dans les jugements sur la démarche. Par ailleurs, un des sites incite à penser que les modalités pratiques de participation (au-delà des contraintes induites par le dispositif) manifestent certaines rigidités qui renvoient à la conception du débat, voire à son rôle dans un processus de co-construction de l'action publique.

Dimension appliquée

Le rapport livre sur la base de données monographiques une analyse critique de dispositifs participatifs préalables à la rédaction de chartes.

